

Combats de Trébillet des 11 et 12 juillet 1944 :

06 juin 1944

Le débarquement de Normandie tant attendu a eu lieu ce matin à l'aube du 6 juin 1944. A 18 heures, le général De Gaulle lance son appel : La bataille suprême est engagée. Pour les fils de France où qu'ils soient, quel qu'ils soient, le devoir simple et sacré est de combattre par tous les moyens dont ils disposent.

Ici, sur le territoire de la **commune de Châtillon en Michaille**, l'appel a été entendu, l'armée secrète est déjà prête, organisée sous l'impulsion de Mr. Berthet, ancien de 14/18, qui n'a jamais accepté la défaite, rattachée à l'AS de St Germain de Joux, ainsi que le groupe de Montanges, sous les ordres du sous-lieutenant Henrioux et de l'adjudant-chef Muzy, évadé de guerre, tous valeureux combattants.

7 juin 1944 :

Au matin, les maquis installés sur la route de Montanges ont pour mission la protection du barrage antichar sur la RN 84.

11 juillet 1944 :

A la suite des graves négligences, la défense centrale représentée par le **tunnel de la Crotte**, est complètement désorganisée et celui-ci est investi par une colonne allemande, venant de Bellegarde, qui s'y installe défensivement en détruisant le barrage.

Le capitaine Montréal considère la situation désespérée et donne aussitôt l'ordre au groupement René II, cantonné au collège de Nantua, de rassembler tous ses effectifs pour contre-attaquer et rejeter l'ennemi au-delà de Trébillet.

A 11 heures, les hommes embarquent dans les camions ; une voiture légère conduite par Claudius Piron part en reconnaissance avec René II, le lieutenant Chauvin et Julien Ravier à son bord. St Germain de Joux étant dépassé de quelques centaines de mètres, ils choisissent l'endroit le plus escarpé de la vallée pour installer nos défenses. A 13 heures, nos renforts sont en place.

A 16 heures, l'attaque allemande, appuyée de deux blindés, se déclenche.

Nous ripostons vigoureusement par la destruction des blindés, exploit à mettre à l'actif du groupe du lieutenant Thinet. De nombreux morts allemands jonchent la RN 84.

A 19 heures, du renfort nous arrive avec l'AS de la Combe du Val, commandée par le sous-lieutenant Carle et deux sections de la compagnie « Lorraine » commandées par le sous-lieutenant Michel Graver, ce qui porte notre effectif à près de 400 hommes, 35 F.M., 2 bazookas et 1 piat.

A 22 heures, les allemands durement ébrayés, se replient sous le tunnel.

Ils reçoivent de gros renforts venant de Bellegarde.

L'ordre est donné de faire sauter un énorme rocher pour couper le RN 84. C'est le volontaire, Hubert Dreyer, d'un groupe de combat de Châtillon en Michaille, qui réussira cet exploit, ensevelissant sous les éboulis 9 allemands et 3 mulets.

12 juillet 1944 :

Les maquis décident d'attaquer les allemands qui campent au-dessus et dans le tunnel. En gare de St Germain de Joux stationnent deux wagons. Sur le premier, une grosse quantité de plastic malaxé avec des boulons est fixée sur les tampons pour exploser à l'entrée du tunnel. Poussés dans la déclivité, malgré deux avions qui repèrent notre manège et mitraillent à chacun de leurs passages, les wagons prennent de la vitesse.

A 16 heures, c'est l'explosion fracassante qui donne le signal de l'attaque. De tous les buissons, nos hommes mitraillent et envoient des grenades sur les allemands situés en contre-bas ; pour eux c'est la débâcle. Ils se replient en abandonnant leurs blessés et le matériel. Nous sommes vainqueurs, mais nous n'aurons pas le loisir d'exploiter cette victoire. En effet, une forte colonne allemande, appuyée de blindés et venant de Nantua, menace de nous prendre à revers, afin, pour eux, de réaliser la jonction avec leurs forces de Bellegarde.

Devant la disproportion des forces qui nous sont opposées, c'est à regret que nous recevons l'ordre de repli sur Giron.

Quelques jours après, au cours d'une prise d'armes à Giron, le colonel Romans Petit adressait ses félicitations au groupement René II en ces termes : « Par votre comportement au cours de la bataille de Trébillet, vous êtes parmi, mes meilleurs maquis. »

Je dois encore signaler qu'au mois de septembre 1944, le général Eisenhower devait déclarer dans un discours : « Ce sont les maquis de France qui ont sauvé le débarquement ».

« Quant à moi, je suis très fier d'avoir eu l'honneur de commander les volontaires de Châtillon en Michaille qui se sont comportés vaillamment. » C'est en ces termes que Mr. Maurice Steiss, alors chef de l'armée secrète de Nantua, aujourd'hui président de l'association de Paris dans anciens des maquis de l'Ain et du Haut Jura, devait évoquer ces combats de Trébillet, dont on commémorait l'anniversaire dimanche en fin de matinée, devant le monument érigé dans le cimetière de Châtillon en Michaille.

25 juillet 1944 :

Requête de Louis Marion, boucher à Saint Germain envers l'huissier Dupont Louis de Nantua :

« Lequel m'a expliqué qu'il possède sur la route de Montanges, une maison à usage de ferme et d'habitation.

Que le 17 juillet courant, lors des combats qui eurent lieu entre les troupes allemandes de passage et les forces de résistances, sa dite maison fût bombardée par des canons de petits calibres et criblés de balles. Que ces dégâts assez importants furent fait à sa maison et il me requiert de dresser un procès-verbal de constat.

Déférant à cette réquisition, me suis transporté ce jour route de Montanges (Ain), sur et dans l'immeuble appartenant au requérant où étant accompagné de ce dernier, nous avons visité la dite maison située audit lieu, lieu-dit « Etraz ».

J'ai constaté que cette maison se composait au rez-de-chaussée : une cave et cuisine, une chambre et une écurie, à l'étage : une chambre et une grange.

Les fenêtres et les volets sont criblés de balles et d'éclats d'obus et brisés et sont à remplacer.

Plusieurs obus ont atteint les murs qui ont été perforés ainsi que les galandages. Les WC ont été complètement emportés par un obus.

La presque totalité des tuiles sont brisées et la maison n'est plus habitable. Une petite maison indépendante se trouvant à proximité a également été touchée par un obus.

« J'ai constaté qu'elle avait été traversée de part en part. » Mr. Louis Marion, boucher, ci-dessus désigné, fait toutes réserves au sujet de la dégradation de son immeuble, ce qui lui cause un grave préjudice et fait dresser le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit. Coût : trois cent vingt francs.